

RAPPORT ANNUEL 2024



Schweizerischer Kosmetik-
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques
et des détergents

The Swiss Cosmetic
and Detergent Association

Avant-propos

Législation

L'UE bat la mesure	4
Droit des cosmétiques	5
Droit sur les produits chimiques	5
Droit de l'environnement	7

Réunions et manifestations

Priorité à la conformité au droit des cartels	9
Organes de l'association	10
Comité	10
SKW Stakeholder Council (SC)	10
Groupes spécialisés	10
Conférence des gérants d'affaires de la SKW	11
Commissions techniques	11
Groupe de travail Swissness et exportation	11
Experts Emballage et environnement	12
Experts COV	12
Groupe de travail Soins capillaires professionnels	12
Professionnels de l'entretien	13
Cosmétiques naturels	13
Communication	13

Réseau

Un réseau fructueux depuis 125 ans	14
Autorités	15
Associations et organisations nationales	16
Associations et organisations internationales	17
Cos D-A-CH	18

Communication

La voix de l'industrie	19
Travail médiatique	20
Nouveau site Internet de la SKW	20
Vidéo promotionnelle «Quelle est la mission de la SKW?»	20
Analyse des services et de la satisfaction de la SKW	20
Publications en ligne	20

Prestations

Services populaires	21
Informations	22
Renseignements aux membres et parties prenantes	22
Renseignements aux entreprises et organisations étrangères	22
Certificats Free-Sale et GMP	22
Exportations et salons	22
ARGUSavenue	23
NielsenIQ: conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW	23

Durabilité

Nos missions	24
--------------	----

Chiffres

Marché des cosmétiques	27
Détergents et produits de nettoyage	28

Organisation

Personnel	29
Évolution des effectifs	29
Liste des membres	30
Organes	31
Représentations	32
Organes de l'association	33
Groupes spécialisés	33

2024 a été une année particulière pour la SKW, pour l'ensemble de ses membres et pour moi-même!

L'un des points d'orgue de mon mandat aura été la formidable fête à l'occasion du jubilé des 125 ans de la SKW au Theater Casino Zug. L'impressionnante salle du casino historique et la variété du programme ont fourni le cadre idéal pour célébrer notre 125e anniversaire. Cet événement a non seulement rendu hommage à notre histoire, mais il a également souligné et renforcé la cohésion au sein de notre secteur. Je garderai un formidable souvenir des nombreuses belles rencontres que j'ai pu faire au cours de cette journée.

Par ailleurs, l'année écoulée a été marquée par d'importants développements politiques, ayant également un impact direct sur notre secteur. Les négociations relatives aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE n'apporteront pas uniquement des avantages, mais également des exigences réglementaires complexes.

La voie bilatérale constitue clairement pour la Suisse la voie royale, mais il s'agit d'une voie nous mettant au défi du point de vue réglementaire.

Notre association se doit de poursuivre son rôle de médiatrice et partie prenante, afin que les intérêts de nos membres puissent trouver un écho. L'harmonisation avec les normes de l'UE ne doit pas se faire au détriment de la force d'innovation et de la flexibilité de nos entreprises suisses. Dans le même temps, la Suisse devra dans la mesure du possible éviter toute initiative individuelle, afin de maintenir la perméabilité pour nos membres importateurs.

Un numéro d'équilibriste que nous réussissons très bien depuis de nombreuses années et que nous continuerons d'exécuter.

Au niveau mondial, le conflit commercial entre l'Est et l'Ouest s'accroît. La situation est donc difficile dans de nombreux secteurs: concrètement, les entreprises doivent choisir dans quel camp rester.

Heureusement, le secteur des cosmétiques n'est jusqu'à présent que peu concerné. Nos produits répondent à une demande universelle et nous offrent la possibilité de construire des ponts, au lieu d'ériger des murs. Cependant, la menace des droits de douane américains et l'agitation suscitée par le nouveau président en Amérique et dans le monde entier posent des enjeux imprévisibles auxquels nous devons nous préparer.

La Suisse doit se positionner de manière intelligente dans cette zone de tensions mondiale. Il s'avère essentiel de conserver un réseau solide de toutes parts et de laisser les portes ouvertes aux exportations vers tous les pays. Notre secteur est parfaitement armé à cet égard. Les produits cosmétiques suisses sont synonymes de qualité, sécurité et innovation: autant de valeurs appréciées dans le monde entier.

Ce qui s'applique à l'exportation, s'applique également à l'importation. Nous devons maintenir une basse densité normative, éviter les «finitions suisses» ou, si possible, supprimer les obstacles, afin de faciliter l'entrée des produits existants et produits nouveaux de nos membres internationaux sur le marché suisse.

Dans ce contexte, le travail de notre association sera à l'avenir bien plus important que jamais. Nous nous employons à ce que les dispositions légales ne mettent pas un frein à l'innovation, mais à ce qu'elles puissent offrir des possibilités de croissance et de développement. À travers des liens étroits avec les décideurs politiques, les partenaires internationaux et d'autres associations, nous pouvons efficacement représenter les intérêts de nos membres.

Le travail de notre association, de notre directeur avisé Dr. Bernard Cloëtta et de son équipe dévouée au sein du siège social méritent une reconnaissance particulière cette année. Leur engagement inébranlable a contribué à affirmer notre présence dans un contexte politique difficile et d'avoir de l'influence.

Votre approbation a illuminé notre célébration du jubilé, ce qui nous a profondément touché.

Merci beaucoup!

Je me réjouis dès maintenant pour cette année 2025 et de l'occasion de pouvoir tous vous rencontrer lors des diverses manifestations. Construisons ensemble l'avenir de notre secteur et fêtons le succès remporté en dépit de toutes les adversités.

Thomas Früh
Président SKW



Thomas Früh
Président de la SKW



L'UE bat la mesure

La Suisse se conforme à la majorité des législations de l'UE pertinentes pour la SKW.

Cela se produit au moyen d'un «renvoi dynamique», grâce auquel le droit UE est simultanément et automatiquement adopté, comme par exemple l'art. 57 ODAIOUs, renvoyant directement aux annexes II-VI du règlement UE sur les cosmétiques.

Ou bien cela se produit à travers une «mise en œuvre autonome» du droit suisse au sein du processus législatif ordinaire, telle que dans le droit sur les produits chimiques ou sur l'environnement ou bien dans le processus législatif relatif à la responsabilité sociale de l'entreprise.

Une des tâches les plus importantes de la SKW consiste à défendre les intérêts des parties prenantes, afin d'éviter l'apparition des entraves techniques au commerce et d'utiliser la marge de manœuvre disponible pour la mise en œuvre autonome. Il existe aujourd'hui de bonnes possibilités d'amélioration en termes de contenus et de délais vis à vis de la législation de l'UE.

Législation

Droit des cosmétiques

Règlementation suisse spécifique relative aux furocoumarines

La réglementation suisse relative aux furocoumarines diffère grandement du droit européen.

Selon l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance sur les cosmétiques (OCos) en vigueur depuis 2017, les teneurs en furocoumarines ne doivent pas dépasser 1 ppm dans les produits cosmétiques qui restent sur la peau et peuvent être directement exposés à la lumière du soleil.

Le droit de l'UE exige cette restriction uniquement pour les produits solaires et les autobronzants. Grâce au principe du Cassis de Dijon, cette réglementation spécifique à la Suisse n'est pour l'heure pas applicable.

Bien que 40 associations et organisations issues de toute la chaîne de production de valeur aient clairement exprimé leur désaccord lors de la consultation, le Conseil fédéral a validé une demande de l'OSAV dans sa décision du 8 décembre 2023 pour la levée du principe du Cassis de Dijon pour l'art. 6, al. 1 OCos.

La nouvelle réglementation y relative se trouve à l'art. 2, lettre c, chiffre 11 de l'Ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères (OPPEtr).

En application de la décision du Conseil fédéral, les produits cosmétiques qui ne satisfont pas aux exigences légales peuvent encore être fabriqués, mis sur le marché et étiquetés selon l'ancien droit applicable jusqu'au 31 décembre 2025, et distribués aux consommateurs jusqu'à épuisement des stocks.

L'OSAV a commencé fin 2024 la révision de l'art. 6, al. 1 OCos.

Grâce au dialogue coordonné par la SKW entre l'industrie et les autorités, nous avons pu introduire d'importantes questions du secteur:

- Une période de transition jusqu'à fin 2025 et la possibilité de commercialiser et vendre les produits jusqu'à épuisement des stocks.
- Une entente au niveau des marqueurs: les huit marqueurs proposés par l'IFRA ont été introduits dans les projets de loi. Nous nous sommes donc rapprochés à grands pas de notre objectif d'adaptation du nouvel art. 6, al. 1 OCos de la réglementation à venir sur les furocoumarines par rapport au 52e amendement des normes de l'IFRA.

Le droit sur les cosmétiques n'a par ailleurs connu aucune adaptation remarquable en 2024. Les principaux défis pour l'industrie ont découlé des adaptations au progrès technique (APT) du règlement CLP UE (CE) n° 1272/2008, c'est-à-dire des dispositions relatives au droit sur les produits chimiques qui ont été transposées dans les annexes du règlement sur les cosmétiques de l'UE et donc de la Suisse.

Droit sur les produits chimiques

Le droit suisse sur les produits chimiques est régulièrement adapté en fonction de la législation européenne, les entraves techniques au commerce étant dans la mesure du possible évitées. Une adaptation totale (p. ex. dans le cadre d'une procédure de déclaration REACH) ne sera toutefois pas possible sans adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

Révision des annexes 2 et 3 de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

En accord avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a adapté les exigences techniques de l'annexe 2 OChim ainsi que la liste des substances extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates) de l'annexe 3 OChim aux développements actuels du droit de l'UE.

Dans l'annexe 2 OChim, des adaptations ont été apportées dans les domaines suivants:

- Harmonisation des classifications et étiquetages pour les substances (mise en œuvre de la 21e ATP du règlement CLP (UE)): 28 substances ou groupes de substances ont été nouvellement introduits sur la liste des classifications et étiquetages et 24 entrées existantes ont été modifiées.
- Les nouvelles classes de danger de l'UE pour les perturbateurs endocriniens et les produits chimiques persistants, qui s'accumulent dans les organismes (bioaccumulation) ou qui en raison de leur mobilité peuvent infiltrer les eaux superficielles, souterraines et, en définitive, également l'eau potable, sont devenues applicables en Suisse. Elles deviendront tout d'abord progressivement contraignantes pour les substances, puis pour les préparations.
- Les derniers développements pour les méthodes d'essai (lignes directrices de l'OCDE pour les essais, manuel d'épreuves et de critères de l'ONU) ont été introduits dans le droit suisse.



L'échange d'informations actualisées facilite énormément notre travail quotidien, car nous sommes constamment informés sur les nouveaux règlements. Nous remercions vivement la SKW pour le soutien apporté.

Bernhard Schober

Directeur général Unilever Suisse
Membre du conseil d'administration de la SKW

Sept substances sont introduites nouvellement à l'annexe 3 OChim (liste de substances candidates extrêmement préoccupantes) et une entrée a été actualisée.

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Révision de l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio)

Cette révision de l'OPBio introduit une nouvelle obligation de communiquer chaque année la quantité de produits biocides mise sur le marché. Cette obligation concerne les titulaires d'autorisations, les fabricants et les importateurs.

De plus, des indicateurs basés sur des mesures dans les eaux ont été définis et contribueront à évaluer et réduire les risques liés aux produits biocides. En cas de dépassement important et répété des valeurs limites définies dans l'ordonnance sur la protection des eaux, les autorisations des produits biocides peuvent, le cas échéant, être modifiées ou révoquées.

La communication doit être faite chaque année au plus tard le 31 mai de l'année suivante. L'obligation de communiquer les quantités de produits biocides mises sur le marché (art. 10a LChim; précisé dans le nouvel art. 30c OPBio) s'applique à tous les produits biocides mis sur le marché.

L'obligation de communiquer doit être remplie par la personne qui met en premier sur le marché le produit biocide dans une chaîne d'approvisionnement en Suisse (= première mise sur le marché). C'est uniquement la première personne dans la chaîne d'approvisionnement qui doit effectuer cette communication, afin qu'un même produit biocide (même lot) ne soit pas communiqué à plusieurs reprises par plusieurs acteurs dans la même chaîne d'approvisionnement sur une même année. Cela concerne principalement les titulaires d'autorisation et fabricants en Suisse, ainsi que les importateurs suisses de produits biocides dont le titulaire d'autorisation est basé dans l'UE.

Les revendeurs et les points de vente directe (p. ex. les pharmacies), ainsi que les utilisateurs professionnels ne sont pas concernés, lorsqu'ils se procurent des produits autorisés auprès d'acteurs dans la chaîne d'approvisionnement suisse. La communication doit être effectuée électroniquement dans le format requis par l'Organe de réception des notifications. Les données sont à saisir dans le Registre des produits chimiques

(RPC). Afin de faciliter la communication des quantités, une recherche par numéro d'autorisation ou nom commercial du produit biocide est disponible, ainsi qu'une reprise automatique de la substance active, de sa concentration et du type de produit liés à l'autorisation.

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les listes des substances actives ont également été adaptées à l'UE selon l'article 10 de l'OPBio. Les modifications suivantes ont été effectuées:

Annexe 1:
une substance active a été ajoutée.

Annexe 2:
a) une combinaison substance active/type de produit a été ajoutée;
b) report de la date d'expiration de l'autorisation de cinq combinaisons substance active/type de produit (trois substances actives).

Les amendements sont entrés en vigueur le 15 juin et le 1^{er} septembre 2024.

19e et 20e ATP du règlement CLP (CE) 1272/2008

La 19e APT introduit les nouvelles notes 10, 11 et 12 dans la partie 1 de l'annexe VI du règlement CLP de l'UE. Les notes de la partie 1 contiennent des règles qui sont attribuées à des entrées individuelles de substances ou à des entrées de groupes dans la partie 3 de l'annexe VI et qui doivent être obligatoirement prises en compte lors de la classification de ces substances.

Avec la 20e APT, la nouvelle note 11 est attribuée à différents borates. Pour les borates mentionnés, il faudra à l'avenir déterminer leur somme lors de la classification. Si elle est supérieure à 0,3%, la classification doit être effectuée avec Repr. 1B. Il en va de même pour l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels. Ici aussi, le principe d'additivité (nouvelle note 12) s'appliquera à l'avenir pour la classification en matière de reprotoxicité. En outre, l'entrée relative à l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels est également dotée de la nouvelle note X. Celle-ci précise que la classification d'un groupe de substances dans une même entrée est basée uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances de cette entrée. Pour les parties non communes, le fabricant doit évaluer, sous sa propre responsabilité, si leurs propriétés dangereuses nécessitent une classification plus stricte.

Délais dans l'EEE: obligatoire à partir du 01.02.2025

Mise en œuvre en Suisse: en vigueur depuis le 01.10.2023 (révision annexe 2, chiffre 1 OChim), obligatoire à partir du 01.02.2025 (annexe 2, chiffre 14 OChim)

21e ATP du règlement CLP (CE) 1272/2008

La modification porte sur la nouvelle introduction de 28 substances à l'annexe VI du règlement CLP et la modification de 24 entrées existantes.

Au total, 24 substances ont obtenu une nouvelle valeur ATE à travers la 21e ATP. L'utilisation de cette valeur est contraignante lors du calcul de la toxicité aiguë des préparations contenant une substance ayant une valeur ATE harmonisée.

Délais dans l'EEE: obligatoire depuis le 01.02.2025

Mise en œuvre en Suisse: en vigueur depuis le 01.10.2023 (révision annexe 2, chiffre 1 OChim), obligatoire depuis le 01.02.2025 (annexe 2, chiffre 14 OChim).

ATP avec nouvelles classes de danger pour l'ordonnance CLP

À l'annexe I de l'ordonnance CLP (UE) ont été nouvellement introduites les quatre classes de danger européennes suivantes:

- ED HH avec catégorie 1 et catégorie 2 (perturbation endocrinienne avec impact sur la santé humaine)
- ED ENV avec catégorie 1 et catégorie 2 (perturbation endocrinienne avec impact sur l'environnement)
- PBT (persistante, bioaccumulable et toxique), vPvB (très persistante, très bioaccumulable)
- PMT (persistante, mobile et toxique), vPvB (très persistante, très mobile)

Ces classes de danger comprennent des critères d'identification des dangers et des éléments standard pour la communication des perturbateurs endocriniens et les produits chimiques persistants, qui s'accumulent (i) dans les organismes (bioaccumulation) ou qui (ii) en raison de leur mobilité peuvent infiltrer les eaux superficielles, souterraines et, en définitive, également l'eau potable.

Mise en œuvre en Suisse (planifiée)

- En vigueur depuis le 01.09.2024 (révision de l'annexe 2, chiffre 1 OChim)
- Obligatoire à partir du 1.11.2026 pour les substances et à partir du 1.5.2028 pour les préparations (annexe 2, chiffre 15 OChim)

Droit de l'environnement

Révision existante de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Aucune révision de l'ORRChim n'a été réalisée en 2024.

Dans le cadre du paquet de révision «**Environnement 2025**» un paquet d'ordonnance a fait l'objet d'une consultation en décembre 2024, notamment une révision de l'ORRChim.

Le délai pour les prises de position est fixé au 5 mars 2025. La SKW prépare une prise de position commune avec les associations partenaires.

La Suisse et le Green Deal de l'UE

Au cours des dernières années, l'Union européenne s'est employée à promouvoir ses objectifs de développement durable à travers multiples réglementations. Ce travail est centré sur le Green Deal européen: un programme ambitieux visant la neutralité climatique de l'UE d'ici 2050. Cet agenda a engendré l'introduction de nombreuses nouvelles directives et ordonnances, qui concernent l'ensemble des domaines de l'économie et placent les entreprises face à d'importants défis.

Parmi les 160 nouvelles réglementations figure la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD, Corporate Sustainability Reporting Directive). Bien que le délai de mise en œuvre soit écoulé, 17 États membres de l'UE n'ont pas incorporé la ligne directrice dans le droit interne en temps utile. Cela a incité la Commission européenne en septembre 2024 à engager des procédures d'infraction à l'encontre de ces pays. De tels retards montrent que les règles promues par la directive sont difficilement applicables au niveau pratique. La directive entrave ainsi la sécurité juridique ainsi que l'harmonisation du marché européen.

Il est dans l'intérêt de la Suisse d'assurer une compatibilité avec les règles de l'UE, mais également avec les normes internationales, sans pour autant limiter sa propre marge de manœuvre.

Il n'est pas exclu que l'UE doive désormais corriger les multiples réglementations des années passées à la lumière des réalités économiques. La Suisse doit donc agir de manière réfléchie et s'orienter selon les normes mondiales.

Une politique de durabilité autonome, compatible et équilibrée sera non seulement profitable à l'économie nationale, mais elle contribuera également à préserver le rôle de la Suisse en tant que pôle économique attractif.

Les développements en Europe soulignent clairement les défis liés à la mise en œuvre de règles de durabilité complexes ou impossibles à appliquer dans la pratique. La Suisse a désormais l'opportunité et le devoir de tirer des enseignements de ces expériences et de définir une voie se conformant aux objectifs de développement durable, tout en garantissant la compétitivité de notre économie. L'heure est venue de créer des solutions réalisables et efficaces pour les entreprises, l'environnement et la société.

Futur projet de loi sur les obligations de déclaration des entreprises

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a ouvert les consultations relatives aux nouvelles dispositions portant sur les obligations de déclaration des entreprises. À l'avenir, un plus grand nombre d'entreprises devra faire rapport, de manière analogue aux règles des pays de l'UE, sur les risques de leurs activités économiques dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme et de la corruption ainsi que sur les mesures prises à ce sujet.

De grandes entreprises suisses doivent déjà agir dans la transparence quant à leurs activités économiques dans certains domaines. Il s'agit d'une exigence légale. Ces entreprises sont obligées légalement de rédiger un rapport sur les risques dans les domaines de l'environnement, des questions sociales, des questions des travailleurs, des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et d'y inclure les mesures prises dans le cadre de cette lutte (obligation de rapport de développement durable). À travers cette disposition, la Suisse a opté pour une législation uniformisée à l'échelle internationale.

En matière de gestion des entreprises durable, le droit de l'UE a cependant évolué au cours des dernières années. En raison d'étroites relations économiques, tant les petites que les grandes entreprises suisses sont directement ou indirectement concernées par les nouvelles

réglementations européennes. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) correspondante sur l'obligation de rapport de développement durable fait état actuellement de 50 000 entreprises concernées.

Concrètement, environ 3500 entreprises devront à l'avenir élaborer un rapport sur leurs risques dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme et de la corruption ainsi que sur les mesures prises pour y remédier. À l'instar de l'UE, les entreprises en Suisse (outre les sociétés ouvertes au public) comptant 250 collaborateurs, avec un total du bilan de 25 millions de CHF et un chiffre d'affaires de 50 millions de CHF seront soumises aux obligations de déclaration, cependant uniquement si elles atteignent deux seuils sur trois, pendant deux années consécutives. Actuellement, cette obligation s'applique uniquement à partir de 500 collaborateurs (avec un total du bilan de 20 millions de CHF et un chiffre d'affaires de 40 millions de CHF) et concerne environ 300 entreprises. De plus, le rapport doit également être vérifié par une société de révision externe ou un organisme d'évaluation de la conformité.

Les nouvelles réglementations relatives à la gestion durable des entreprises entraînent des coûts pour ces dernières. Le Conseil fédéral est en train d'examiner la manière dont la Confédération suisse peut fournir aux entreprises suisses des outils d'aide lors de la mise en œuvre de nouvelles exigences (postulat 23.4062).

Par rapport aux entreprises de l'UE, en Suisse, les entreprises doivent cependant avoir le choix de s'orienter vers la norme européenne ou vers une autre norme équivalente pour l'élaboration du rapport de développement durable. Le Conseil fédéral définira ces normes dans l'ordonnance correspondante.

La procédure de consultation a pris fin le 17 octobre 2024. La SKW, en collaboration avec ses partenaires de réseau, a pris position à cet égard.

Le Conseil fédéral fera évaluer les impacts pour les entreprises suisses au moyen d'une étude et déterminera ensuite les étapes successives.



The support provided by SKW to address media investigations and ingredient regulation has been critical to our company. Their strong expertise makes them a credible and authoritative voice for the industry. Their dedication to fostering dialogue and a collaborative environment ensures that our messages are effectively communicated and well received by key stakeholders. We are grateful for their ongoing partnership and look forward to continued success together.

Jasmin Aziz

Directeur Pays
The Estée Lauder Companies
Switzerland
Membre du conseil d'administration de la SKW



Priorité à la conformité au droit des cartels

L'association offre à ses entreprises membres une occasion unique de s'informer et de s'entretenir sur des questions d'ordre technique et juridique.

Cet échange offre à son tour à l'association une occasion d'approfondir et de représenter avec succès les préoccupations et ainsi les intérêts des membres.

Dans ce cadre essentiel, des règles claires et contrôlées du droit des cartels et de la concurrence sont indispensables.

De ce fait, des règles de conformité strictes s'appliquent à tous les événements de la SKW. Cela offre aux participants la possibilité d'utiliser sans hésitation l'association comme plateforme de services, de savoir ainsi que de réseautage.

Réunions et manifestations

Organes de l'association

Assemblée générale jubilé 125 ans de la SKW

L'AG 2024 de la SKW a eu lieu le 23 mai 2024 au Theater Casino Zug. Elle célébrait le 125e anniversaire de l'association et était placée sous la devise «SKW: un réseau fructueux depuis 125 ans».

Au niveau statutaire, outre les affaires habituelles d'ordre financier, se sont tenues les élections complémentaires du Comité. Ont été nouvellement élus:

- Frédéric Beyeler, L'Oréal Suisse
- Marco Schwarz, Solenis
- Christian Zimlich, P&G

Ont été reconduits pour une année dans le Comité directeur:

- le président Thomas Früh, Sirion Solutions
- le vice-président Christian Koch, Steinfels Swiss
- Sandra Banholzer, Rausch

Nouvellement élu dans le Comité directeur:

- Michel Brülisauer, Wetrok

Enfin, le président Thomas Früh a tenu son discours de bienvenue marquant le début des activités festives publiques pour les invités.

Puis, Martin Hotz, Hotz & Furrer, a parlé des «Informations commerciales sur les produits HPC et les développements actuels dans le commerce spécialisé et de détail».

S'en est suivi un entretien entre le directeur Bernard Cloëtta et Marco Baumann, copropriétaire de RAUSCH AG sur le thème «Mon expérience à la SKW», offrant une intéressante rétrospective sur l'histoire de la SKW et son engagement dans différents secteurs depuis plusieurs décennies.

La partie principale s'intitulait: «La SKW à la hauteur des ses membres». Les entretiens vidéo, précédant l'AG, ont eu comme protagonistes douze représentantes et représentants d'entreprises (collaborateurs et cadres) et les questions portaient sur leur collaboration avec la SKW, leurs meilleures expériences et leurs attentes pour l'avenir.

Après la présentation du clip vidéo, Tama Vakeezan (SRF) a animé un débat entre les personnes interviewées et le public. L'événement a été ensuite accompagné d'un grand dîner de gala.

Comité

Le 18 avril, une session de printemps a été organisée pour préparer les affaires de l'assemblée générale 2024 de la SKW. Le 5 décembre s'est tenue la session de fin d'année.

SKW Stakeholder Council (SC)

Le Stakeholder Council de la SKW est une commission consultative indépendante du comité et du secrétariat de la SKW. Il est actuellement composé de 8 membres venant des principales parties prenantes et se penche sur les produits représentés par la SKW (voir chapitre «Organisation»).

Le SC est une plateforme permanente de dialogue et d'échange d'expérience. Il soutient la SKW par l'apport de conseils et de recommandations.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2024, les échanges se sont effectués par écrit.

Groupes spécialisés

Les groupes spécialisés de la SKW sont les sources de connaissances, mais également les moteurs de notre travail. Plus de 500 cadres et collaborateurs des entreprises membres se partagent ces plateformes d'échanges ouvertes.

Nous échangeons avec eux des informations internes ciblées et obtenons au besoin des informations nous intéressant.

La direction de l'association est ainsi en mesure de connaître en temps réel les besoins et les attentes en constante évolution de nos membres, afin de prendre des décisions adéquates et compétentes, en temps voulu, pour les différents projets et services.

Le respect des directives de conformité avec la loi sur les cartels est primordial dans le cadre de ces échanges d'informations et d'expériences.

Des contacts professionnels se créent au sein des groupes spécialisés, notamment pour l'élaboration de positions communes. Ils ont également pour mission de conseiller le comité et peuvent ainsi significativement influencer les objectifs stratégiques.

Les groupes spécialisés de la SKW sont ouverts à toutes les personnes déléguées par les entreprises membres. Ces dernières doivent faire preuve de compétences techniques et d'un certain intérêt pour contribuer activement au travail de l'association.

L'échange ne se fait cependant pas uniquement dans le cadre d'événements: tout au long de l'année, nous recevons les questions et les suggestions de différents membres, les transmettons de manière anonyme à l'ensemble du groupe spécialisé, puis informons, toujours de manière anonyme, le groupe spécialisé.

Conférence des gérants d'affaires de la SKW

Pour le secrétariat de la SKW, il s'agit d'un moyen indispensable de prendre le pouls dans ce groupe, d'écouter les suggestions à propos de son travail au quotidien et les stratégies à venir.

La conférence est ouverte aux CEO, Country Managers et cadres de l'ensemble des entreprises membres.

En 2024, lors de la Conférence des gérants d'affaires de la SKW, nous avons traité les points suivants:

- Rapport de développement durable
- Passeport numérique des produits / GS 1
- Suppression des droits de douane
- Forum suisse «Économie et droits de l'homme»

Commissions techniques

Les groupes spécialisés les plus importants en termes de participants et aussi les plus actifs de la SKW sont les deux commissions techniques Produits de nettoyage et détergents et Cosmétique avec 300 représentant(e)s d'entreprises membres.

Ces commissions reçoivent en permanence des mises à jour sur les questions techniques et réglementaires de la part de la SKW.

Pour la SKW, elles constituent une source de connaissances indispensable. Il y a régulièrement une bonne participation aux réunions.

Le 4 juillet s'est tenue une mise à jour en ligne sur le développement de la législation suisse et de celle de l'Union européenne, traitant les thèmes suivants:

- Informations de la SKW et évolution de la législation sur les cosmétiques pour la Suisse
- Évolution de la législation européenne concernant les détergents et les cosmétiques
- Évolution de la législation sur les produits chimiques pour la Suisse
- Législation concernant le Green Deal
- Exploitation durable

Le 20 novembre, nous nous sommes retrouvés en présentiel avec l'équipe d'experts sur les emballages et l'environnement afin d'aborder les mêmes thèmes, en portant une attention particulière aux sujets de l'UE suivants: Green Deal, PPWR, ESPR, EUDR (déforestation), directive relative aux rapports sur le développement durable des entreprises et recyclage.

Groupe de travail Swissness et exportation

Le groupe spécialisé Swissness et exportation regroupe 160 représentant(e)s des 70 fabricants suisses de la SKW.

Ce groupe spécialisé se penche principalement sur l'ensemble des questions et défis que doit relever un fabricant suisse avec une portée internationale. Les échanges d'informations et d'expériences sur le déroulement concret des exportations, de l'enregistrement, de l'accès au marché et des canaux de distribution dans les marchés cibles sont ici particulièrement attendus.

Notre vaste réseau présente dans ce cas un avantage clé en ce qui concerne l'obtention d'informations sur les réglementations spécifiques de produits dans les principaux marchés d'exportation. Dans ce domaine, il est par conséquent possible de déléguer d'importantes tâches à moindre coût à la SKW.

Lors de leurs réunions annuelles, ces groupes spécialisés proposent des présentations sur des pays d'exportation, mais aussi des expériences vécues par certaines entreprises membres et les services d'organisations et associations partenaires.

La SKW a été à l'initiative de l'ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made et s'attache depuis son entrée en vigueur à l'application de la législation Swissness à l'étranger. Elle est pour cela membre du partenariat public-privé «Swissness Enforcement».



La SKW est pour nous un important point de contact pour les questions techniques spécifiques. Les lettres d'informations régulières ainsi que les informations éprouvées lors des rencontres avec le Comité technique nous aident à approfondir les événements actuels en termes de réglementation des cosmétiques. De plus, nous apprécions l'échange personnel avec les autres membres du secteur et l'agréable équipe de la SKW. Nous vous remercions de votre engagement!

Christina Gujan
Gestion qualité et développement
Ultrasun AG

Le 29 mai se sont tenus une réunion et un échange d'informations de ce groupe d'experts au Radisson Blu Hotel, aéroport de Zurich, portant sur les thématiques suivantes:

1. Regulatory Update on China, **Yu-Lun Huan**, Cosmetics Europe, Technical Regulatory & International Affairs Manager
2. Exporting Cosmetics to India – Market Information and Regulatory Overview, **Deepti Sharma**, Senior Consultant India and South Asia, Switzerland Global Enterprise, S-GE
3. Market and Consumer Information on selected ASEAN countries, Japan and Taiwan, **Ming Cheng Wu**, SKW Advisor Southeast Asia

Experts Emballage et environnement

Les problématiques de l'environnement, des emballages et de la responsabilité sociale jouent un rôle prépondérant dans le quotidien des entreprises de l'industrie des biens de consommation, quel que soit leur domaine d'activité.

Le plus grand défi consiste à satisfaire en même temps les exigences strictes des investisseurs, des ONG, de la législation et des client(e)s tout en maîtrisant les coûts et le niveau de performance des produits.

Nous organisons pour ces groupes spécialisés des webinaires et des événements en présentiel, dans le cadre desquels les représentants de l'industrie traitent des thèmes actuels et échangent avec les parties prenantes pertinentes.

Les principaux objectifs de ce groupe spécialisé sont les suivants:

- Améliorer la compétence et coordonner l'image cohérente de l'industrie dans les domaines de l'emballage et de l'environnement;
- Soutenir les projets relevant de l'économie circulaire, par ex. «Sammlung 25» de Swiss Recycle;
- Coordonner des activités avec les parties prenantes ainsi qu'avec les associations faitières et partenaires nationales et internationales dans le domaine de l'emballage;

- Créer un réseau d'experts par implication directe des spécialistes internes aux entreprises, et si nécessaire de spécialistes externes.

- Organe consultatif du comité et du secrétariat

Ce groupe spécialisé regroupe environ une centaine de représentant(e)s d'entreprises.

Le séminaire des experts Emballage et environnement s'est déroulé le 30 novembre à Zurich, en même temps que les commissions techniques.

Experts COV

La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est une particularité de la législation environnementale suisse. Elle est collectée par l'Administration fédérale des douanes (AFD) au moment de l'importation ou de la fabrication de produits en Suisse. Si des produits contenant des COV sont exportés vers l'étranger, la taxe est remboursée (compensation aux frontières).

Pour les entreprises, cette taxe incitative peut se révéler très coûteuse, selon les produits, d'une part par la taxe elle-même, mais d'autre part aussi par les efforts administratifs qu'elle implique (détermination des teneurs en COV dans les produits, décompte, etc.).

La mission de ce groupe spécialisé d'une dizaine de personnes consiste à aider la SKW à traiter toutes les questions relatives à cette taxe, actuellement surtout pour l'élaboration de propositions judicieuses de simplification.

Aucune réunion n'a été organisée en 2024, la direction de la SKW a recueilli l'avis de ce groupe spécialisé par voie de correspondance.

Groupe de travail Soins capillaires professionnels

Le groupe de travail Soins capillaires professionnels est composé de dix membres qui fournissent des produits et des services dans le domaine B2B. Ils ont des exigences spéciales à l'égard de la SKW en ce qui concerne les questions techniques et juridiques.

Un but important de ce groupe spécialisé est en outre de coordonner des projets avec l'association de branche Coiffure Suisse, que ce soit la formation des apprentis ou encore le sponsoring d'événements.

Le 28 novembre s'est tenue une réunion à la SKW à Zurich, traitant des dernières informations sur les directives de la loi sur les cartels, proposant un échange sur la collaboration avec les parties prenantes et la collecte des chiffres du marché.

Professionnels de l'entretien

Plus de 20 représentant(e)s d'entreprises constituent le groupe de travail regroupant les fabricants et importateurs de produits de nettoyage, détergents et désinfectants dans le secteur B2B. Ils fournissent des entreprises de nettoyage de bâtiments, des hôpitaux, des foyers, des hôtels, des restaurants, c'est-à-dire des utilisateurs commerciaux et professionnels.

Dans le domaine réglementaire, des dispositions autres que celles applicables aux produits ménagers sont souvent en vigueur.

La SKW collecte trois statistiques auprès de ces entreprises concernant les produits, les machines et les appareils, et organise régulièrement des événements d'échange d'informations et d'expériences.

Le 9 avril s'est tenue une réunion au sein de la société KWZ à Dübendorf traitant de thèmes techniques et législatifs actuels, de l'élaboration des statistiques de ce groupe d'experts et d'autres questions des participants.

Cosmétiques naturels

Plusieurs fabricants et importateurs de produits cosmétiques naturels sont membres de la SKW. Certains fabricants à façon produisent des cosmétiques naturels pour des clients. De plus en plus d'entreprises se lancent dans la fabrication de ce genre de produits. Ce groupe de travail rassemble ainsi près de 50 représentant(e)s d'entreprises.

La SKW leur donne accès à une plateforme qui prend la forme d'un groupe spécialisé, dans lequel tous les membres intéressés peuvent échanger entre eux dans le secteur protégé par le droit des cartels et obtenir des informations et services spécifiques, qu'ils proposent ou non des cosmétiques naturels certifiés.

En 2025, il n'y a pas eu de manifestation, mais le groupe spécialisé a souvent profité de la possibilité qui lui avait été donnée d'échanger des expériences via le secrétariat de la SKW.

Communication

Le secrétariat de la SKW travaille en étroite collaboration avec les responsables de la communication des entreprises membres. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré ce groupe spécialisé dans notre CRM. Il est scindé selon les domaines des cosmétiques et des produits de nettoyage et détergents.

L'objectif est de soutenir la communication externe de l'association. Le secrétariat s'adresse aux membres du groupe de travail Communication afin de demander leur avis sur les thèmes médiatiques et de préparer une prise de position, au besoin publiée sur le site Internet de la SKW.

Le secrétariat est par ailleurs quotidiennement informé sur les thématiques médiatiques actuelles par le biais du portail en ligne ARGUSavenue et est par conséquent capable de réagir rapidement aux interrogations des médias.

Le portail en ligne d'ARGUSavenue est également à la disposition des membres de la SKW. Tous les communiqués de presse importants dans la presse écrite et en ligne ainsi qu'à la télévision et à la radio y sont classés, selon la soixantaine de critères de recherche définis par la SKW.



En tant que distributeur de plus de 20 marques de par le monde, il est pour nous essentiel de rester constamment informés sur les ingrédients, les réglementations et les évolutions des marchés. La collaboration avec la SKW joue à cet égard un rôle primordial. À travers des échanges continus, nous obtenons de précieuses informations nous aidant à positionner nos marques sur le marché en toute conformité et sécurité.

La collaboration avec le secrétariat de la SKW est toujours hautement professionnelle. Le traitement des requêtes est rapide et compétent, ce qui nous offre un soutien efficace dans notre travail au quotidien.

Pour ma part, je pense que nous sommes plus forts ensemble. Notre association permet la protection de nos intérêts et la collaboration avec les autorités. Notre secteur Beauté est un domaine qui touche chaque personne en Suisse. C'est un secteur formidable, pour lequel la SKW offre une base solide. Nos meilleurs remerciements pour la collaboration, SKW!

Mark Brunner
CEO Marwell



Un réseau fructueux depuis 125 ans

Nos missions principales sont de mettre en place et d'entretenir notre réseau avancé avec toutes les parties prenantes et organisations partenaires sur le plan national et international.

Nous sommes LE réseau national et international de l'industrie suisse des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage.

Voici une brève présentation de nos principaux partenaires et un aperçu de ce que les membres de la SKW ont accompli cette année.

Réseau

Autorités

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

- Diverses réunions ont été organisées pour répondre aux préoccupations communes dans le domaine de la législation sur les cosmétiques et son application. L'OSAV a répondu aux demandes émanant de la SKW au sujet des ingrédients et autres sujets de législation et a ainsi aidé davantage les membres et leurs représentants suisses et étrangers.
- Nous avons pu tenir l'OSAV informée des projets et activités en cours de l'IFRA et de Cosmetics Europe dans le dossier Furocoumarines.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- L'OFSP est notre principal interlocuteur pour la révision du droit suisse sur les produits chimiques qui doit être ajusté chaque année aux développements survenus au sein de l'UE (règlements REACH et CLP).
- Lors des différentes réunions de coordination, nous présentons les intérêts de nos membres aux côtés de nos associations partenaires. Notre préoccupation principale était d'éviter l'apparition de toute entrave technique en cas de prise d'initiatives législatives de la part de la Suisse.

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

- L'OFEV est l'interlocuteur pour la mise en œuvre en Suisse des projets de loi de l'UE, en particulier dans le domaine de l'environnement (Green Deal, Chemicals Strategy for Sustainability, Microplastique, etc.). La SKW a pour tâche principale d'assurer l'harmonisation de la législation avec celle de l'UE et de communiquer dans les temps les éventuelles particularités aux entreprises.
- Concernant la directive sur les plastiques à usage unique, la Suisse n'a pas appliqué le règlement de l'UE correspondant. C'est pourquoi quelques personnes ont exprimé leur mécontentement au Parlement, allant au-delà du règlement de l'UE. Aujourd'hui, le devoir de la SKW et de ses organisations partenaires est d'éviter que la Suisse ne prenne sa propre initiative législative.
- En général, la SKW doit garantir la coordination des activités entre les associations faitières A.I.S.E. et Cosmetics Europe. Cela nécessite un échange considérable d'informations entre elles. D'autres informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre «Durabilité».

Commission d'experts pour la taxe d'incitation sur les COV

- La commission d'experts pour accompagner la taxe d'incitation sur les COV se compose des représentants des principaux secteurs concernés, des autorités cantonales et de la Confédération et est dirigée par l'OFEV.
- Il y a peu d'activités législatives dans ce domaine.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

- La SKW échange toujours avec le SECO quand la législation suisse prévoit une réglementation spécifique pouvant créer une entrave commerciale.
- Dans l'année a eu lieu un échange intense avec le SECO sur le thème de la réglementation suisse spécifique relative aux furocoumarines.

Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI), Association Swissness Enforcement

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, plusieurs réglementations s'appliquent aux produits et services porteurs de la croix suisse ou du label «Swiss Made». Ces réglementations ont pour but de garantir une meilleure protection de la marque «Suisse» contre les profiteurs et un avantage concurrentiel important aux entreprises produisant en Suisse sur le long terme. Pour les cosmétiques, la SKW a contribué à la mise en place de l'ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made.
- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Swissness, l'Institut de la Propriété Intellectuelle a créé un partenariat public-privé concernant l'application des abus sur l'indication de provenance «Swiss Made» ou l'utilisation du drapeau suisse sur des produits à l'étranger et a fondé l'association «Swissness Enforcement».
- «Swissness Enforcement» est une initiative conjointe des secteurs privé et public. Le but de cette initiative est de lutter contre l'utilisation abusive des indications de provenance suisse à l'étranger au moyen d'une collaboration étroite entre les acteurs du monde économique et de l'administration. Les utilisations abusives isolées, touchant à la fois des intérêts publics et privés, sont par conséquent traitées au nom de cette initiative.
- La SKW est représentée par son président Thomas Früh dans le comité de cet Institut.

Associations et organisations nationales

Economiesuisse

- Le directeur a participé à différentes réunions de la commission portant sur des questions de concurrence et la coordination de la position de l'association d'entreprises face à la réglementation sur les cartels et la concurrence. Ces réunions ont permis aux entreprises de s'unir dans la procédure législative.

scienceindustries/Union suisse de l'industrie des vernis et peintures

- Lors des régulières réunions de coordination, la SKW s'entretient périodiquement avec ces associations partenaires très proches sur le plan technique et législatif au sujet de thèmes politiques et juridiques d'actualité.

The Swiss Flavour and Fragrance Industry Association (SFFIA)

- L'échange constant d'informations sur les questions portant sur les parfums et les substances aromatiques est essentiel pour la SKW. Ces matières premières apparaissent dans la composition de nombreux produits cosmétiques, détergents et produits de nettoyage et sont soumises à une réglementation lourde qui change de manière permanente.
- La SFFIA est la «représentante» suisse de l'IFRA et soutient la SKW sur le plan technique.

Swiss Medtech/Groupe d'experts Désinfectants

- Le groupe de travail Nettoyage professionnel de la SKW et le groupe d'experts Swiss Medtech Désinfectants ont coordonné ensemble des activités portant sur des questions d'intérêt commun lors de réunions et ont ainsi renforcé leur coopération.

Swiss Recycle / Sammlung 25

- Swiss Recycle est in centre de compétences privé pour la collecte sélective optimisée, le recyclage et la gestion globale du recyclage en Suisse. Nous soutenons nos groupes d'interlocuteurs dans leurs démarches vers une exploitation circulaire des matériaux.
- Swiss Recycle crée des normes harmonisées, garantit des conditions-cadre appropriées et permet de communiquer en amont sur le plan de l'organisation faïtière.
- La SKW apporte son soutien à Swiss Recycle depuis de nombreuses années au niveau des

projets et diverses entreprises membres de la SKW sont devenues des partenaires actifs.

- C'est à la SKW qu'incombe le devoir de créer une interface pour les associations faïtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe et de soutenir leurs projets et activités dans le domaine du recyclage. Voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».
- Dans le cadre du projet «Collecte 2025», des organisations issues de toute la chaîne de valeur ont travaillé à la mise en place d'une économie circulaire des emballages plastiques et des briques alimentaires. L'organisation nouvellement formée «RecyPac – Circuit des emballages plastiques et des briques à boissons» mettra cela en pratique. L'organisation coordonnera à l'avenir la collecte et la transformation des emballages plastiques (à l'exception des bouteilles de boissons en PET) et des briques alimentaires en Suisse.

Helvetic Association for Cosmetic Ingredients (HCI) et la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI)

- HCI est une association professionnelle suisse de fabricants d'ingrédients et de prestataires de services d'emballage, de test et de conseil, membre de la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI), composée de plus d'une centaine d'entreprises des associations nationales de France, d'Allemagne, du Royaume Uni, d'Italie et de la Suisse, ou d'entreprises directement en lien.
- La collaboration étroite avec cette association, qui regroupe des fournisseurs de nombreuses entreprises membres de la SKW, revêt un intérêt particulier, compte tenu des réglementations strictes auxquelles seront soumis les ingrédients des produits cosmétiques à l'avenir.
- La SKW invite régulièrement la direction de l'association de la HCI aux réunions de la commission technique Cosmétiques.

Différentes ONG

- Le directeur de la SKW est membre du comité de GINETEX Switzerland, l'association nationale d'étiquetage des textiles et y représente les préoccupations de l'industrie des produits de nettoyage.
- La SKW échange de nombreuses informations avec le GI Commerce de détail Suisse à propos de l'exécution du nouveau droit sur les cosmétiques et les produits chimiques. L'objectif de cette réunion de coordination est d'échanger de façon non contraignante

des informations à propos des positions de l'industrie et du commerce face à ces questions législatives.

- Nous échangeons régulièrement avec l'Association des droguistes suisses (SDV) nombre d'informations utiles d'ordre technique et juridique sur les cosmétiques.

Look Good Feel Better Suisse

- Look Good Feel Better est représentée dans 27 pays dans le monde. En 2005, diverses entreprises cosmétiques suisses se sont réunies pour créer la fondation «Look Good Feel Better Suisse».
- La SKW accueille dans ses bureaux les membres du secrétariat de cette fondation, ce qui permet aux deux organisations de collaborer efficacement.

Associations et organisations internationales

Cosmetics Europe – Active Association Members (AAM)

- Cosmetics Europe (CE) est l'association faitière européenne de l'industrie des cosmétiques. La SKW en est membre et sert d'interface pour les activités et projets de la CE en Suisse. Pour ce faire, le directeur de la SKW prend souvent part aux réunions organisées par CE et aux diverses rencontres des représentants des associations nationales.
- La SKW informe en permanence les autorités suisses sur les nouveautés concernant les projets de développement durable de Cosmetics Europe, voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».
- La coopération de la SKW à la «Task Force China» est essentielle pour les fabricants suisses. La SKW les tient ainsi au courant des avancées du groupe qui coordonne les activités législatives avec les autorités chinoises en coopération avec Cosmetics Europe. Le nouveau droit chinois sur les cosmétiques (CSAR) représente un défi considérable pour les entreprises qui exportent leurs produits en Chine. Il est important que l'ensemble de l'industrie européenne des cosmétiques s'exprime d'une seule voix sur cette question.

A.I.S.E. – National Associations Committee (NAC)

- A.I.S.E. est l'association faitière européenne de l'industrie des détergents et produits de nettoyage. La SKW en est également membre et sert d'interface pour les activités et projets de l'A.I.S.E. en Suisse.
- Le directeur participe aux différentes réunions de la NAC et y coordonne sur le plan national les sujets abordés, comme les microplastiques, les matières premières et l'environnement en particulier.
- Une part importante de notre travail est de transmettre les informations émanant des autorités suisses à propos des avancées des projets de durabilité de l'A.I.S.E. (voir à ce sujet le chapitre «Durabilité»).

International Associations Collaboration (IAC)

- L'IAC regroupe les associations industrielles et les groupes internationaux de l'industrie des cosmétiques les plus importants au monde.
- L'objectif est de promouvoir l'échange d'informations et de coordonner les activités dans les domaines de la législation, de l'exécution des lois et de la communication à l'échelle internationale.
- L'IAC permet également d'entretenir des contacts avec le monde entier et d'élargir notre réseau international, ce qui profite surtout aux entreprises exportatrices membres de la SKW.
- Les diverses réunions en ligne portaient sur la coordination internationale et l'échange d'expériences sur la crise du coronavirus, mais aussi sur des thèmes médiatiques mondiaux, des campagnes d'ONG et des activités législatives dans le monde.

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents e. V. (IKW)

- Nous sommes liés à notre partenaire allemand non seulement par la langue, mais aussi par les médias, les activités des ONG et les nombreux membres que nous avons en commun. Comme la SKW, l'IKW représente les intérêts de l'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage. Une coopération très étroite, qui fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années, est donc un atout pour tout le monde.

- Le directeur de la SKW participe aux réunions des commissions techniques Soins de beauté et Entretien de la maison, en plus de prendre part aux activités communes dans le domaine de la communication, ce qui lui permet d'informer la SKW sur des thématiques relevant de la législation et de sujets médiatiques en Suisse. Cela permet une bonne coordination des activités entre les associations participantes.

Industrieverband Hygiene und Oberflächenschutz (IHO)

- L'association allemande des industries de l'hygiène et de la protection des surfaces (IHO) utilisées à des fins industrielles ou institutionnelles regroupe les fabricants des produits de nettoyage, détergents et désinfectants d'usage professionnel ou industriel.
- Leurs produits sont de première importance pour la société, notamment en termes de protection du consommateur et de la santé, de sécurité alimentaire ou de respect des normes d'hygiène dans les espaces publics.
- La SKW travaille en étroite collaboration avec l'IHO afin de répondre aux préoccupations du groupe spécialisé Professionnels de l'entretien.

Cos D-A-CH

- La rencontre annuelle des associations germanophones du secteur des cosmétiques, à laquelle des associations hongroises et roumaines participent également, a eu lieu à Francfort le 14 août 2024.
- Les discussions ont porté sur des thèmes techniques et réglementaires d'actualité, sur le travail au sein de Cosmetics Europe et sur la coordination de la communication.



Nous apprécions la longue collaboration de confiance avec la SKW. Je collabore depuis plus de 30 ans avec l'association et j'ai pu observer de près l'évolution des conditions-cadres réglementaires en Suisse. Durant cette période, la Suisse s'est fortement adaptée aux exigences de l'UE, tant dans le domaine des produits cosmétiques que dans celui des produits de nettoyage et détergents. En matière d'allégations nutritionnelles, une approche plus libérale a clairement été adoptée. La SKW y a également contribué, en s'opposant activement aux initiatives suisses individuelles, comme pour les furocoumarines.

L'adaptation future à la législation du Green Deal européen ainsi que le développement du recyclage des plastiques posera de nouveaux défis. Un dialogue étroit s'avérera donc nécessaire, entre les autorités, les associations et l'industrie.

Nous profitons toujours volontiers des événements d'informations de la SKW sur les thèmes d'actualité en Suisse. De plus, l'association est constamment disponible pour répondre aux questions et donner des conseils personnalisés.

Dr. Alfred Markowetz

Protection de l'environnement et du consommateur P&G
– Allemagne/Autriche/Suisse



La voix de l'industrie

Notre mission en termes de communication consiste à représenter les intérêts de nos membres, promouvoir la confiance dans le secteur, transmettre des informations factuelles sur les produits, leur sécurité et la durabilité au grand public et aux parties prenantes.

Communication

Travail médiatique

Les communiqués de presse, les prises de position et les discussions de fond nécessitent toujours d'agir rapidement et de façon coordonnée et d'utiliser un langage clair. En 2024, divers médias ont souhaité des renseignements sur les tendances et les chiffres du marché, les ingrédients, ainsi que sur des questions techniques et juridiques.

Voici les principaux thèmes au sujet desquels nous avons pris position:

- Entretien avec le directeur du magazine «Wirkstoff», édition de mai (Drogistenverband SDV)
- NZZ, sur l'état actuel de l'industrie cosmétique suisse
- Expression-Cosmétique.fr: sondage sur les avantages de la fabrication des cosmétiques «Swiss-Made»
- BLICK sur les prix du cacao et des cosmétiques
- RTS «A Bon Entendeur» sur MICA
- SRF-Kassensturz et «A Bon Entendeur» sur Sephora Kids, nous avons rédigé à ce sujet une prise de position de la SKW
- Radio SRF 1 Espresso sur le collagène
- Substance active, entretien sur le développement durable dans l'industrie cosmétique

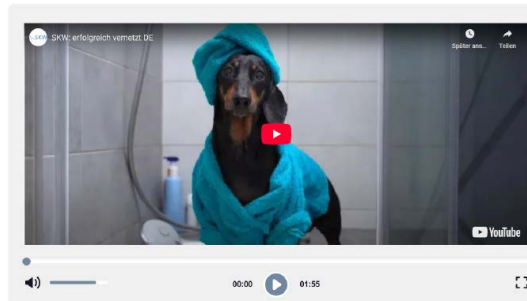
Nouveau site Internet de la SKW

Début 2024, nous avons commencé la refonte de notre site Internet, que nous avons terminée à la fin de l'année.

Nous voulions une plus forte présence sous forme de vitrine des secteurs représentés par la SKW, simplifier la communication et cibler davantage le dialogue avec les groupes d'interlocuteurs. En outre, nous devons accorder une plus grande place au thème de la durabilité.

Vidéo promotionnelle «Quelle est la mission de la SKW?»

La brève [vidéo promotionnelle](#) achevée en mai 2024 offre un aperçu divertissant des missions et des activités de la SKW.



Analyse des services et de la satisfaction de la SKW

À l'automne 2024, nous avons réalisé une analyse de satisfaction et des services auprès des membres de la SKW. L'évaluation du sondage en ligne de la part de tous les groupes d'interlocuteurs de la SKW a été très positive et a été accueillie avec satisfaction par le Comité de la SKW. Les résultats ont ensuite été transmis à tous les participants.

Publications en ligne

La SKW dispose de diverses publications en ligne sur des thèmes juridiques et techniques concernant les différents produits de l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage qui sont principalement destinées aux consommateurs. Elles doivent constamment être examinées et adaptées, au besoin.



Services populaires

Nous proposons une gamme complète de services, ce qui peut être intéressant aussi bien pour les groupes internationaux que pour les fabricants et distributeurs suisses.

Cette offre comprend avant tout les informations et renseignements techniques et juridiques, les événements de formation continue, l'élaboration de certificats Free-Sale et GMP pour l'exportation et l'accès à la gestion des médias en ligne d'Argus.

Prestations

Informations

Nous informons en permanence les différents secteurs spécialisés et groupes de travail de nos membres des dernières évolutions législatives et techniques sur le plan national et international.

Les principales thématiques de nos communications dans les domaines juridique et technique ont porté sur le droit relatif aux cosmétiques et aux produits chimiques, la législation Swissness, la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce, les ingrédients, les réclamations et les avertissements, et notamment aussi sur les divergences par rapport au droit européen.

Sur le plan international, il s'agissait d'informations sur les règlements REACH («Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals»), GHS («Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals») et CLP de l'UE («Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures»), sur le règlement de la CE sur les cosmétiques et sur DetNet.

La SKW informe en permanence ses membres et parties prenantes des projets et campagnes des deux associations faîtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe, ainsi que de leurs activités globales dans le domaine de la durabilité (voir à ce sujet le chapitre «Durabilité»).

Renseignements aux membres et parties prenantes

Une grande partie du travail quotidien du secrétariat consiste à répondre aux questions des membres. Par ailleurs, le secrétariat reçoit aussi des demandes variées de consommatrices et consommateurs, d'entreprises, d'étudiants, d'autorités, d'ONG ou d'autres associations.

Cette année, les questions des membres portaient principalement sur l'application des dispositions légales, sur les ingrédients figurant dans le droit suisse et de l'UE sur les cosmétiques et les produits chimiques.

La SKW s'est aussi penchée sur des questions en rapport avec le droit commercial et de la concurrence.

Les fabricants suisses ont à leur disposition le réseau international qui leur permet de consulter toutes les questions relatives à l'enregistrement, à l'accès au marché et aux dispositions réglementaires. Beaucoup de questions portaient sur les formalités et la législation relative à l'exportation vers différents pays.

La SKW reçoit des questions sur l'industrie des cosmétiques et produits de nettoyage et leurs produits émanant de nombreux acteurs, d'instituts de formation en particulier.

Renseignements aux entreprises et organisations étrangères

La législation suisse présente encore beaucoup de particularités par rapport à celle de l'UE, malgré la volonté de la SKW et du Conseil fédéral d'harmoniser les deux. Dans les domaines réglementaires et techniques, de nombreux groupes internationaux ne disposent plus de leurs propres services en Suisse.

Dans ce cadre, la SKW peut apporter un soutien considérable à ses membres dont le siège social se trouve à l'étranger, comme le prouvent les nombreuses demandes de ces entreprises, mais aussi des associations faîtières européennes (A.I.S.E. et Cosmetics Europe, IFRA, etc.).

Certificats Free-Sale et GMP

Au cours de l'année, nous avons délivré pour nos membres 156 certificats Free-Sale ou GMP pour l'exportation. La plupart des certificats ont été établis pour la Chine, le Maroc et les Émirats arabes unis.

Exportations et salons

Nous soutenons particulièrement nos 70 fabricants suisses dans le domaine des exportations. Ils peuvent adhérer au groupe spécialisé «Swissness et exportation» et faire appel au réseau mondial de la SKW dans le domaine «Regulatory International».

La SKW a su développer ce réseau par le biais de partenariats conclus avec des associations et entreprises internationales à l'échelle mondiale. Ainsi, les membres de la SKW ont accès aux informations sur la législation et l'enregistrement de produits, sur les manifestations, les prestations de conseils et les publications des associations industrielles les plus importantes, les salons spécialisés et les organisations d'exportation.

La SKW reste toujours en contact avec son partenaire «Switzerland Global Enterprise, S-GE» afin de représenter les demandes de ses membres auprès de cette organisation très importante pour les salons.

ARGUSavenue

Tous les membres de la SKW ont accès à la plateforme ARGUSavenue afin de gérer et d'éditer efficacement tous les rapports des médias les concernant. Il s'agit d'un outil très utile, également apprécié pour la rédaction de rapports.

Les membres de la SKW reçoivent aussi chaque semaine un e-mail contenant un aperçu des sujets traités par les médias concernant les secteurs des cosmétiques et des détergents et produits de nettoyage.

NielsenIQ: conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW

La SKW entretient une collaboration de longue date avec NielsenIQ et reçoit régulièrement les chiffres du marché pour son rapport annuel et son site Internet (voir chapitre «Chiffres»).

NielsenIQ propose une offre complète d'informations sur le marché provenant de sources étendues et d'outils d'information de gestion avancés, dans le but de mesurer la réussite du marché et d'analyser les tendances du marché et des consommateurs.



Ensemble, nous devenons une grande force pour un avenir durable dans le monde de la cosmétique et de la beauté. Notre collaboration renforce notre voix et nous permet de promouvoir des pratiques responsables. Nous travaillons main dans la main avec les parties prenantes, sommes ouverts aux changements et affichons l'impact social positif de notre secteur. Unissons toujours nos efforts, stimulons l'innovation et soyons la source d'inspiration pour un monde plus beau et plus durable.

Claire Dieudonné
Market Coordinator
L'Oréal Suisse



Nos missions

L'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage est consciente de sa responsabilité et s'engage à agir de manière durable.

Les membres de la SKW relèvent les défis et investissent de nombreuses connaissances et ressources afin de répondre aux exigences toujours croissantes. La planification, la mise en œuvre et la communication des efforts consentis en matière de durabilité reviennent en premier lieu aux entreprises membres.

La principale mission de la SKW est l'échange d'informations et de connaissances entre l'industrie et les parties prenantes pertinentes.

Durabilité

...au niveau national:

- Information des membres sur les sujets pertinents en matière de durabilité dans les législations suisse et européenne, publications spécialisées et activités des parties prenantes
- Échange d'expériences au sein de l'association («Best Practices») sur les questions de durabilité dans le groupe de travail de la SKW «Experts Emballage et environnement»
- Échange d'informations et d'expériences entre l'industrie et les parties prenantes (autorités, ONG). Participation aux groupes de projet des organisations de parties prenantes, participation à des événements
- Interlocuteur pour la politique et l'administration, prises de position sur les projets RSE et les projets de loi dans le domaine des droits de l'Homme et de l'environnement
- Participation à «Go for Impact», coopération entre des associations d'entreprises suisses avec la Confédération suisse et des organisations environnementales pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables et échanger des points de vue sur des sujets pertinents: <https://www.go-for-impact.ch/fr/>
- Soutien du partenariat des entreprises membres de la SKW auprès de [Swiss Recycle](#), «Plateforme économie circulaire» et «Sammlung 25»

... at international level

(Text in English, as all referred information is in English, for German please check our website)

The SKW informs the relevant stakeholders and partner associations about sustainability issues and activities in the Swiss legislation, publications and stakeholder activities

We help codesigning and implementing the activities and projects of the European umbrella and partner associations in the field of sustainability, informing the Swiss Authorities and supporting the members in their implementation at national level, for example the projects of:

1. Cosmetics Europe

Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.

- **Driving Sustainable Development** – All consumer products create environmental impacts throughout their life cycle. Recognising the need to design products and processes that minimise their environmental footprint, companies in the cosmetics industry have implemented a broad range of strategies to help improve the sector's sustainability.
- **Commit for Our Planet Initiative** – How to reduce the cosmetics sector's environmental footprint in Europe and across the value chain through joint efforts and action. Each company can chart its own sustainability path.
- **Environmental Sustainability Report** – Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.
- **Green in Action** – Case studies on environmental sustainability in the cosmetics industry. The European Green Deal is one of the most important strategic initiatives ever undertaken within the European Union. The goal is to entirely stop the increase in the greenhouse gases on earth by 2050.
- **All About Plastic Microbeads** – Data gathered by Cosmetics Europe in 2018 shows that 97.6% of plastic microbeads used for exfoliating and cleansing purposes in wash-off cosmetic and personal care products were phased out between 2012 and 2017.
- **Environmental Footprint Category Rules for Shampoos** – The European Commission conducted a series of pilots on the Product Environmental Footprint (PEF) of organisations and products to guide future policy proposals. In parallel, Cosmetics Europe is studying the PEF of shampoos.
- **Guidance Document for the Cosmetics Industry on the "EU ABS Regulation"** – The cosmetics industry fully supports the objectives of the Convention on Biological Diversity (the Convention) and of the Nagoya Protocol, the international instrument adopted on 29 October 2010 by the Parties to the Convention. It also welcomes the EU ABS Regulation which establishes rules governing compliance with access and benefit-sharing for genetic resources and associated traditional knowledge, in accordance with the Nagoya Protocol.

2. The International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)

A.I.S.E. is actively contributing to relevant sustainability dossiers under the Green Deal.

- **Driving Sustainable Development** – A.I.S.E. has developed documents for members including “Good Sustainability Practice for the Cosmetics Industry”, which provides practical advice on developing an effective sustainability strategy and “Ten Steps to Sustainability: all you need to know and do for a successful start”, which helps companies (particularly SMEs) starting out on their sustainability journey.
- **Circular Economy** – In 2015, the European Commission adopted its Action Plan for the Circular Economy, including measures to stimulate Europe’s transition towards a circular economy, foster sustainable economic growth and generate new jobs. In 2018, the Commission adopted other initiatives in this context, including the EU Strategy for Plastics in the Circular Economy. As a driving force in sustainable development, A.I.S.E. has launched several initiatives that contribute directly to the objectives of this circular economy strategy.
 - Guiding Principles on Sustainable Plastic Packaging Design
 - Voluntary Industry Plastic Packaging Initiative
- **Guiding Principles on Sustainable Sourcing of Bio-Based Materials** – A.I.S.E. has developed these principles to support all the companies operating in the European detergents, cleaning and maintenance products industry and using – or intending to use – bio-based materials in final products and/or packaging material. It builds on the learnings from the A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning in the domain of bio-based materials and on the most recent developments triggered by the objective to strive towards a Circular Economy, also contributing to the global Sustainable Development Goals (SDGs).
- **CSR Guidance** – The A.I.S.E. Social Responsibility Guidance includes detailed recommendations, resources and a self-evaluation tool to support all industry players, especially small and medium-sized enterprises, in managing and implementing a social responsibility programme as part of their overall sustainable development goal.

- **Engaging with consumers** – One of A.I.S.E.’s key priorities is to steer the sustainable development agenda and reduce the environmental footprint linked to the production and consumption of detergents and maintenance products. To achieve this goal, A.I.S.E. runs a broad range of activities such as voluntary Product Stewardship Programmes, but also, the comprehensive A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning which is implemented by nearly 250 companies in Europe.
- **cleanright.eu** – Cleaning industry portal for consumers.
- **Sustainable Cleaning** – Cleaning and hygiene products and services are essential to society and our commitment is to deliver impactful projects in a responsible way, promoting sustainable production, design and consumption. By working together to tackle water quality through chemical safety, reducing our environmental footprint and embracing the circular economy, we steer best practices and aim to be a role model industry. See the Activity and Sustainability Reports.
- **Consumer Habits Survey 2020** – Consumer Habits Research
- **I Prefer 30°** – Low Temperature Washing Campaign
- **PEF Guidance to Industry** – Product Environmental Footprint (PEF):

3. International Fragrance Association (IFRA)

IFRA and its members engage in a series of projects relating to sustainability. The IFRA Sustainability Charter is a collective, voluntary and inclusive effort to raise the bar for sustainability in the flavour and fragrance sectors.

- **IFRA-IOFI Sustainability Charter** – The Charter builds on the Fragrance and Flavour industries’ proud heritage and on the long-standing commitment to the multiple dimensions of sustainable development shown by many individual companies. The Charter complements company sustainability programmes, helping our industries to make advances in sustainability by sharing best practice and benchmarking progress.

To learn more about the IFRA-IOFI Sustainability Charter, download the [Sustainability Reports](#) documents.

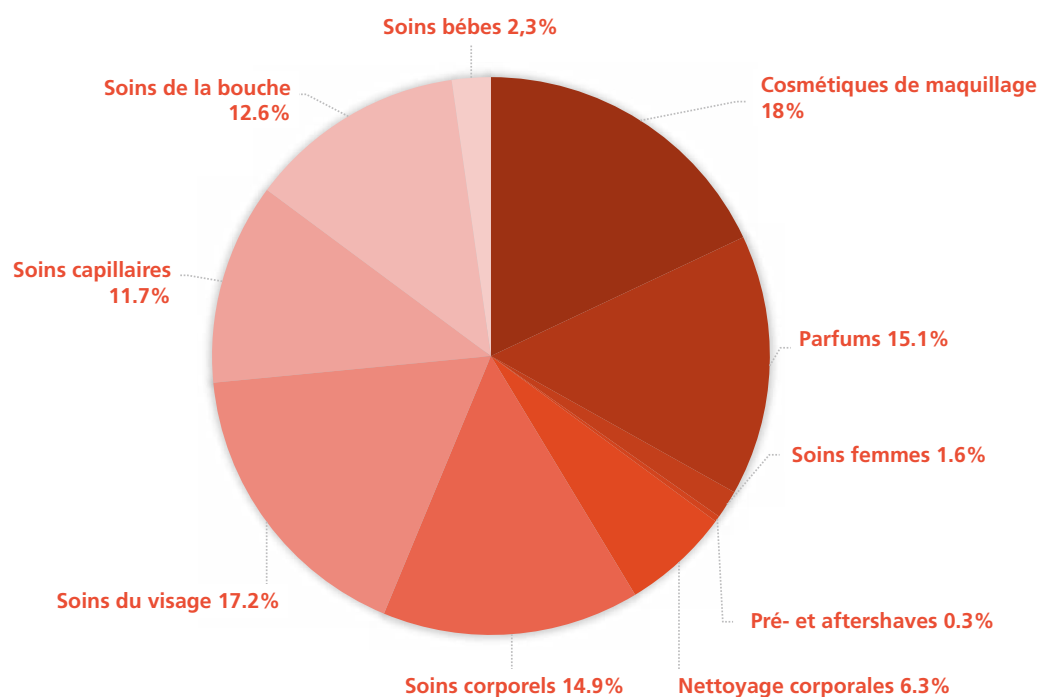
Marché des cosmétiques

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des cosmétiques.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ ventes au détail et de prestige. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffres d'affaires CHF mio.	2022	2023	2024
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF
Cosmétiques de maquillage	287.4	292.7	386
Parfums	320.4	326.6	324.4
Soins femmes	36.7	35.8	35.2
Pré- et aftershaves	7.6	7.4	7.2
Nettoyage corporel	135.7	137.4	134.2
Soins corporels	307.7	322.6	319.9
Soins du visage	365.1	377.3	369.1
Soins capillaires	228.9	240.8	250.7
Soins de la bouche	255.7	266.2	270
Soins bébes	53.9	51.6	48.3
Total	1,999.1	2,058.4	2,045.0

Parts de marché



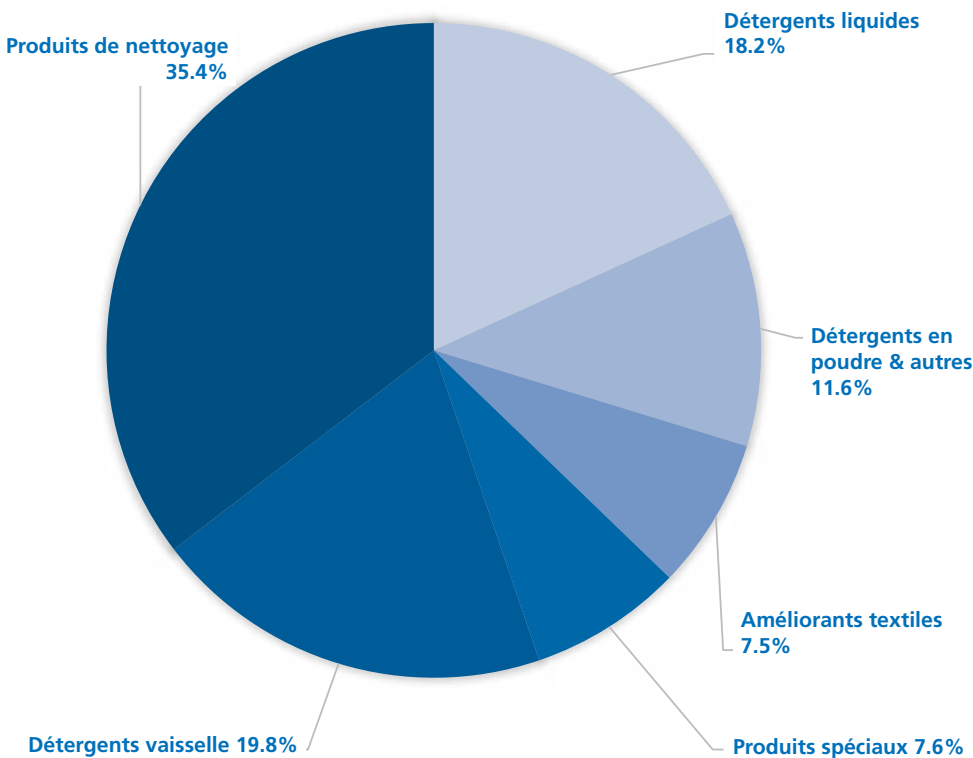
Détergents et produits de nettoyage

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des détergents et produits de nettoyage.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ des ventes au détail. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffre d'affaires CHF Mio	2022	2023	2024
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF
Détergents liquides	119.4	123.3	128.9
Détergents en poudre & autres	74.1	80.6	82.0
Améliorants textiles	45.6	49.7	53.1
Produits spéciaux	60	58.6	53.7
Détergents vaisselle	139.6	141.1	140.6
Produits de nettoyage	258.2	261.1	251.1
Total	696.9	714.4	709.4

Parts de Marché



La SKW est synonyme de service, compétence et progrès. L'association offre une précieuse contribution à la sauvegarde des intérêts du monde politique et de la société. Elle promeut une importante cohésion au sein de notre secteur. J'apprécie grandement la collaboration proactive et personnelle.

David Thöny
Responsable Développement
Chimie
Wetrok AG

Personnel

Fin mars 2024, Mme Marina Donabauer a pris sa retraite bien méritée, après plus de 30 ans d'activité au sein de la SKW. À cette occasion, nous voulions à nouveau la remercier pour son engagement et lui souhaiter nos meilleurs vœux pour l'avenir.

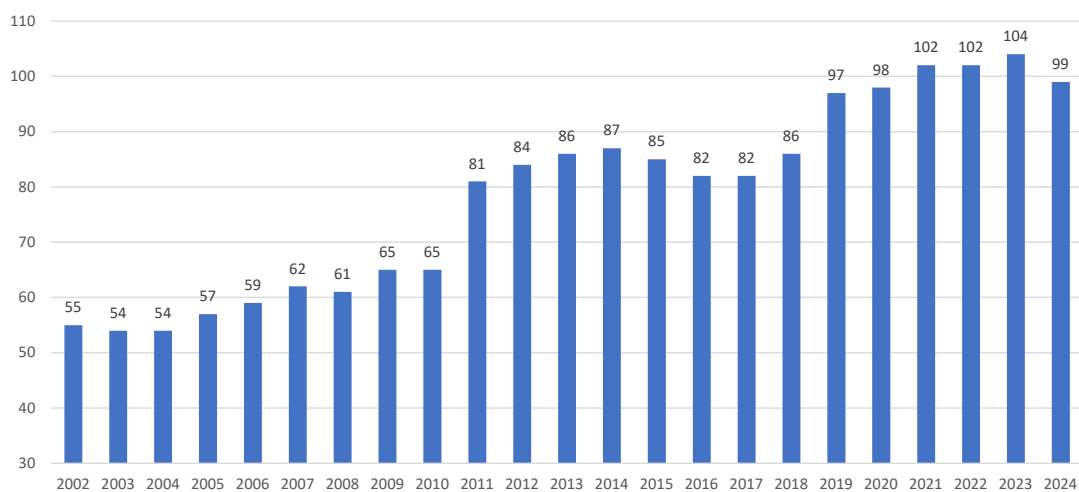
À partir du 1^{er} avril, Mme Monika Moser succède à Mme Donabauer au sein de la SKW, reprenant les fonctions de sa prédécesseure comme responsable Finances et administration.

Évolution des effectifs

Au 1^{er} janvier 2025, la SKW comptait 99 membres (contre 55 au 1^{er} janvier 2002). Le degré d'organisation s'établit autour de 90%.

Cette large représentativité constitue un argument décisif pour le travail de l'association, afin qu'elle soit prise au sérieux par les pouvoirs politiques, les parties prenantes, les autorités et les médias.

Évolution des effectifs



Liste des membres

au 31/12/2024

Abhati Suisse AG, Appenzell
Alcina AG, MuttENZ
ananné group GmbH, RüsChlikon
ASM Aerosol-Service AG, Möhlin
Bayer (Suisse) AG, Zurich
Beiersdorf AG, Bâle
Belle Luce Cosmétiques Sàrl, Versegères
Bergerat SA, Pfäffikon SZ
Blidor AG, Baar
Blue Box Distribution AG, Kriens
Bolton Swiss S.A., Lugano Massagno
BTC Laboratoire SA, Le Mont-sur-Lausanne
Bulgari Global Operations SA, Neuchâtel
Chanel SARL, Genève
Chemische Fabrik Schärer & Schläpfer AG, Rothrist
Cocooning Nature SA, Bavois
Cosmétique SA Worben, Worben
Cosmotec SA, Vouvry
Coty Beauty Swiss SARL, Hünenberg
CRB S.A., Puidoux
CVL COCSMETICS SA, Morges
delta pronatura Schweiz AG, MuttENZ
Dicopar SA, Münchenstein
Diversey - A Solenis Company, Münchwilen
Dobi-Inter AG, Suhr
Ecolab (Schweiz) GmbH, Reinach
Epigeneva AG, Kilchberg ZH
Estée Lauder GmbH, Zurich
Farfalla Essentials AG, Uster
FCC Fragrances, Cosmetics & Consulting SA, Aigle
Filabé of Switzerland AG, Schaffhausen
Frike Cosmetic AG, Ebnat-Kappel
GABA Schweiz AG, Therwil
Galderma SA, Zoug
Gerda Spillmann AG, Ittigen
HELVECOS AG, Bühler
Henkel & Cie. AG, Pratteln
INSTYTUTUM AG, Zoug
Intercosmetica Neuchâtel SA, Neuchâtel
JUST International AG, Walzenhausen
Jüstrich Cosmetics AG, Berneck
Juvena Marlies Möller AG, St. Margrethen
Kanebo Cosmetics (Europa) AG, Zurich
Kao Switzerland AG, Baar
Kärcher AG, Dällikon
Kenvue Switzerland, Zoug
KWZ AG, Dübendorf
La Colline Cellular Research Laboratories S.A., Sion
La Prairie Group AG, Zurich
Laboratoires Biologiques ARVAL SA, Conthey
LAC BLEU LABORATOIRES SA, Zoug
Lalique Beauty SA, Zurich
LifeForce GmbH, Küssnacht am Rigi
L'Oréal SUISSE SA, Vernier

L'Oréal SUISSE SA, Division Produits Professionnels, Vernier
Louis Widmer SA, Schlieren
Maison Noir SA, Zurich
Marwell AG, Münchenstein
Mavala SA, Genève
Mavex SA, Lamone
Melisana AG, Zurich
Mizensir SA, Meinier
MUSK Collection Switzerland, Wollerau
Natur i de Hand AG, Niederlenz
Naturalps Sàrl, Montreux
NAZAN SCHNAPP GmbH, Volketswil
PFCH Luxe SA, Meyrin
Phytomed AG, Hasle/Burgdorf
Pierre Fabre (Suisse) SA, Allschwil
PM Care Systems AG, Zurich
PP Produits Prestiges SA, Montreux
Pramol-Chemie AG, Bazenheid
Procter & Gamble International Operations SA, Petit-Lancy
Proderma AG, Schötz
RAUSCH AG KREUZLINGEN, Kreuzlingen
RB Hygiene Home Switzerland AG, Wallisellen
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, Wallisellen
Schwabe Pharma AG, Küssnacht am Rigi
Schwarzkopf Professional Schweiz, Pratteln
skin689 (Switzerland) AG, Zurich
Soeder AG, Zurich
SOGLIO-PRODUKTE AG, Castasegna
Sorein-Fabrik GmbH, Pfäffikon
Steinfels Swiss, Winterthur
Swifiss AG, Urnäsch
Swiss Fragrance GmbH, Winterthur
SWISS lab dr.gerny GmbH, Freienbach
Swissclinical S.A., Lausanne
T&MC Industry SA, Lugano
Tanner SA, Cham
Temmentec AG, Sumiswald
The Grooming Expert GmbH, Aesch
The Powder Company AG, Einsiedeln
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Valeve SA, Fribourg
Vepochemie AG, Stallikon
Verfora AG, Villars-sur-Glâne
Vilhelm Perfumes SA, Genève
WALA Schweiz AG, Berne
Walco Lin SA, Giubiasco
Weita AG, Aesch
Weleda AG, Arlesheim
Wella Switzerland SARL, Allschwil
Wetrok AG, Kloten
Winstons Cosmetics SA, Gebenstorf
Witty Vertriebs- und Controlling GmbH, Herisau
XOVÉ Laboratories Sàrl, Genève

Organes

Comité

Thomas Früh, Président*

Dr. Beat Müller, Louis Widmer
Bernhard Schober, Unilever Schweiz
Christian Koch, Steinfels Swiss, vice-président*
Christian Zimlich, Procter & Gamble
Frédéric Beyeler, L'Oréal Suisse
Heike Huber, Beiersdorf
Jasmin Aziz, Estée Lauder
Marco Schwarz, Diversey – A Solenis
Company
Markus Reinhard, GABA Schweiz
Michel Brülisauer, Wetrok*
Sandra Banholzer, Rausch*

Membres d'honneur

Hans Rudolf Bircher, Zollikon
Klaus Erny, Ebnet-Kappel
Meinrad Schnider, Binningen
Rolf Münch, Oberwil

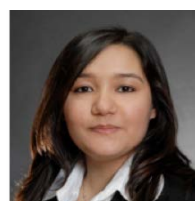
Secrétariat



Bernard Cloëtta,
Dr. iur., Directeur



Monika Moser,
Finances et administration
(depuis le 01.04.2024)



Jasmin Jaghuri,
Secrétariat,
Groupes spécialisés et
communication

Organe de contrôle

BDO AG, Zurich

* Membres du Comité directeur

Représentations

International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)

National Associations Committee
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Cosmetics Europe, The Personal Care Association

Active Association Members
Dr. iur. Bernard Cloëtta

economiesuisse

Délégué
Dr. Bernard Cloëtta

Commission pour les questions de concurrence
Dr. Bernard Cloëtta

Membre du groupe de travail accord de libre-échange Chine/Inde
Dr. Bernard Cloëtta

Membre du groupe d'experts pour la propriété intellectuelle (EGIP)
Dr. Bernard Cloëtta

GINETEX Switzerland

Comité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents (IKW)

Commission spécialisée Soins de beauté
Dr. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Détergents
Dr. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Produits de nettoyage et d'entretien
Dr. Bernard Cloëtta

International Associations Collaboration Committee (IAC)

Membre du comité
Dr. Bernard Cloëtta

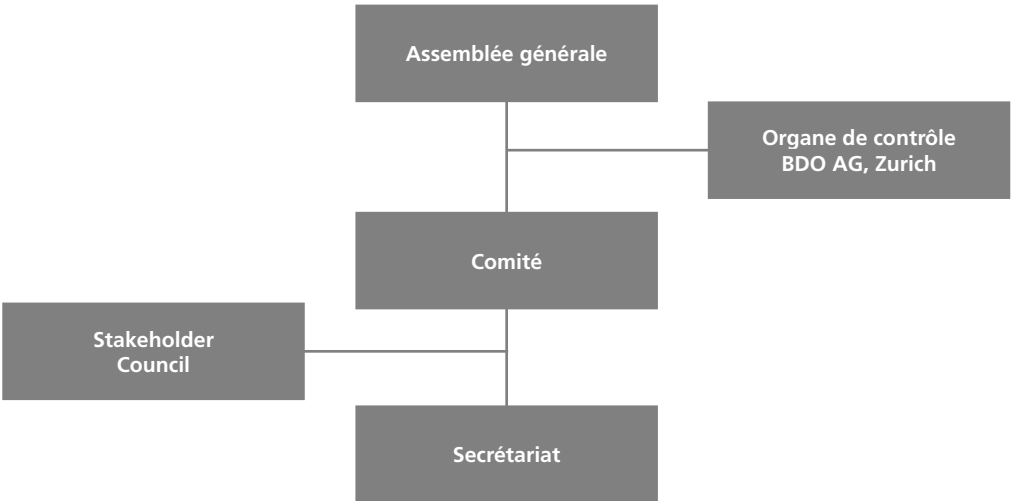
Go for Impact

Membre du comité du programme
Dr. Bernard Cloëtta

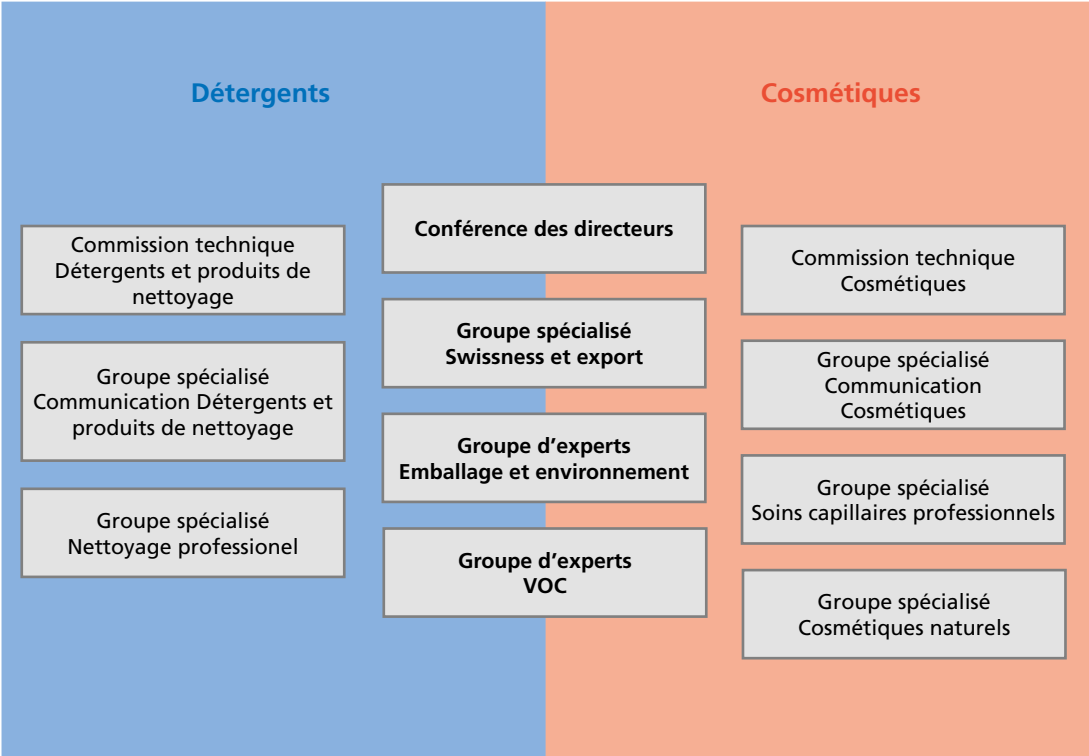
Swissness Enforcement

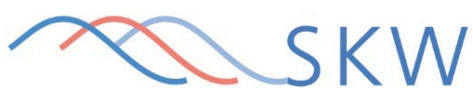
Membre du comité
Thomas Früh, Président de la SKW

Organes de l'association



Groupes spécialisés





Breitingenstrasse 3
CH-8002 Zurich

Téléphone: +41 43 344 45 80
E-mail: info@skw-cds.ch

www.skw-cds.ch

Mentions légales
Édition et création

Association suisse des cosmétiques
et des détergents SKW
www.skw-cds.ch

Traduction (EN et FR)
oneword GmbH